

LES TRANSFORMATIONS DU VIGNERONNAGE BEAUJOLAIS DEPUIS LA FIN DU XIX^e SIÈCLE

Gilbert GARRIER

Gilbert GARRIER

Centre Pierre Léon

Sous sa triple forme juridique (contrat d'association), économique (partage des coûts et des revenus) et sociale (clauses de coexistence et même de complémentarité entre un rentier et un travailleur du sol), le vigneronnage beaujolais a traversé cinq siècles d'un fonctionnement plutôt harmonieux. Il est inscrit dans les mentalités, dans les techniques et même dans les paysages. Après 1850 cependant, l'économie et la société changent. A une période de réelle prospérité entre 1855 et 1875, qualifiée par les contemporains d'« âge d'or » de la viticulture, succèdent, avec la crise du phylloxéra, quatre décennies de grandes difficultés¹. Le vigneronnage en sort conforté mais transformé.

*
* *

De 1855 à 1875, le triple essor des vignes (+ 60 %), des rendements (+ 60 %), et des prix (+ 75 %) entraînent un large doublement des revenus bruts. Malgré le gonflement des coûts, une large plage de profit est dégagée que se partagent propriétaire et vigneron. Ce

1 - Sur les causes, les aspects et les conséquences de ces deux mouvements conjoncturels, nous renvoyons à notre thèse, *Paysans du Lyonnais et du Beaujolais (1880-1970)*, Grenoble, PUG, 1973, 2 vol. et à notre essai, *Le phylloxéra. Une guerre de trente ans. 1870-1900*, Paris, A. Michel, 1989.

2 - Quelques titres :
 FLEURY DE SAINT-CHARLES, « Le vigneron beaujolais. Étude sociale », *Bulletin de la Société des Amis des Sciences et des Arts du Beaujolais*, 1903, vol. 15 et 16 et « Le vigneron et la prévoyance sociale », *Revue de Viticulture*, 1906 ; RÉROLLE (M.), « Du colonage partiaire », DE FOVILLE, *Enquête sur les conditions de l'habitation en France*, 1894, t. II ; CHEYSSON (E.), « L'habitation du vigneron beaujolais », *ibidem*.

dernier, dès 1860, parvient à se sortir de l'endettement permanent que nourrissaient les avances du propriétaire ; il peut vendre sa part de récolte et se constituer un capital d'exploitation autonome pour l'année suivante.

Ce partage des revenus, désormais égalitaire comme en témoignent les livres de vigneronnage, pose problème aux propriétaires. Ils savent que dans la Bourgogne voisine, les derniers métayers sont peu à peu remplacés par des gagés, ouvriers employés et rémunérés à l'année. En 1867, le Comice du Haut-Beaujolais évoque les avantages de ce système. En 1869, les premiers gagés apparaissent dans le nord du canton de Beaujeu, à Chenas, Juliéna et Fleurie. En 1872, ils sont signalés dans celui de Belleville. Comme le contrat de vigneronnage est renouvelable chaque année, il est proposé au vigneron de devenir gagé au salaire annuel d'un bon domestique de ferme, en restant logé dans le vigneronnage et en continuant à bénéficier des produits non viticoles de l'exploitation. S'il refuse, il doit s'en aller, aussitôt remplacé par un migrant des « montagnes » du Charolais. Un malaise social se fait jour au début des années 1870 ; il paraît même avoir des répercussions politiques sur les votes républicains « avancés » de 1876. Mais l'irruption du phylloxéra en 1875 et son extension en 1878 à tout l'arrondissement de Villefranche modifient radicalement la situation.

*
* *

Les nouvelles données sont économiques, techniques, financières et psychologiques. La chute des rendements et l'amenuisement des récoltes érodent puis suppriment les revenus : de 1883 à 1885, il n'y a rien à partager. La survie des vignes est assurée au prix d'un surcroît de travail pour le vigneron, d'un

alourdissement des frais (sulfure de carbone, pal Vermorel à injecter), d'un apprentissage du greffage. Leur reconstitution en plants greffés, qui se généralise après 1885, a un coût très élevé : 2 500 francs à l'hectare, 1 500 francs encore en 1900. C'est au propriétaire de l'assumer, tandis que le vigneron fournit travail et fumure. Le découragement gagne et il y a des renoncements. Les bons vigneronnes se font rares et les gagés introuvables. Un nouveau discours se construit alors sur la solidarité nécessaire devant le fléau et un nouveau partage plus équitable entre le capital et le travail².

Le vigneronnage s'enracine à nouveau avec les vignes replantées sur les porte-greffes américains. De la crise phylloxérique, le vigneron retire une plus grande indépendance technique : après 1890, il sait greffer et se constituer une pépinière. Il laboure à la charrue tirée par un cheval : gain de temps et forte réduction de peine par rapport aux séculaires « façons à bras ». Les servitudes ont disparu : plus de charrois et de petits travaux gratuits, plus de tâches domestiques pour les épouses. La redevance financière du droit de basse-cour n'est plus réclamée et elle disparaît peu à peu des contrats. La crise terminée (1892) et avant les désillusions de la mévente (1905-1907) – toute relative en Beaujolais d'ailleurs –, les revenus se reconstituent et l'aisance revient. L'habitat vigneron a été renouvelé et modernisé avec des préoccupations nouvelles d'hygiène et de confort. En témoignent les maisons vigneronnes du domaine de La Grange-Charton à Régnié, propriété des Hospices de Beaujeu, et les vigneronnages-modèles de Victor Vermorel dans son domaine de l'Éclair à Liergues³. Émile Cheysson, dans son étude sur l'habitation du vigneron beaujolais, conclut que cette amélioration « est le lot du travail,

tandis que celui du capital, correspondant à la part du propriétaire, se trouve sérieusement entamé par les maladies de la vigne⁴, la mévente des vins, la cherté de la main-d'œuvre et des constructions, en un mot par la crise agricole... Les forces que nous voyons en jeu avec une intensité chaque jour accrue, tendent à l'effritement des grandes fortunes, au relèvement des petites, à la déchéance du capital, à la plus-value du travail, c'est-à-dire au rapprochement des classes et à la diminution des inégalités sociales ». On reconnaît là, en cette fin de siècle, les thèmes favoris du discours agrarien de droite, paternaliste et lénifiant. En Beaujolais, il est de surcroît efficacement relayé par le syndicalisme agricole de la puissante et très conservatrice Union du Sud-Est d'Émile Dupont, propriétaire beaujolais à Saint-Lager⁵.

*
*

Ce nouveau partenariat se renforce dans les crises du XX^e siècle. Les vignerons reçoivent en plus le soutien financier des caisses du Crédit agricole et l'assistance technique et commerciale des caves coopératives à partir de 1929. Le statut du fermage, préparé dès 1943 et voté en 1945, est étendu au métayage par la loi de 1946 ; les baux sont portés à neuf ans, leur rupture est interdite au propriétaire, le droit de préemption en cas de vente est accordé au vigneron, la part du bailleur dans le partage de la récolte est réduite au tiers. Avec la prospérité retrouvée en 1950 et l'élan conféré après 1960 par la vente du vin en « primeur⁶ », le vigneronnage est encore conforté. Il est significatif de constater que la transformation possible du métayage en fermage à la demande du vigneron que permettait la loi de 1946, n'a pas été utilisée.

En 1996, avec environ 8.000 hectares, le vigneronnage concerne 35 % de

la surface totale de l'appellation beaujolais. Le pourcentage atteint même 50 % dans la zone septentrionale des dix crus. Le vigneronnage beaujolais, unique et exemplaire dans la viticulture française, entre en position de force dans le troisième millénaire.

4 - Le mildiou sévit en année humide, malgré les traitements à la bouillie bordelaise. Les sulfateuses Vermorel et le sulfate de cuivre sont payés par le propriétaire.

5 - Voir GARRIER (Gilbert), « L'Union du Sud-Est des Syndicats Agricoles avant 1914 », *Le Mouvement social*, n° 67, 1969, p. 17-38.

6 - GARRIER (Gilbert), *Histoire sociale et culturelle du vin*, Paris, Bordas, 1995.